

# Un projet avec le Centre NTE ?

---

Le Centre NTE peut développer des solutions techno-pédagogiques pour des activités de cours (cf. projets présentés dans le dépliant du Centre NTE). Un tel projet permet à un·e enseignant·e de bénéficier d'une quantité initiale de travail du Centre NTE d'au maximum 170 heures (cette durée représente typiquement 3 semaines de développement informatique et 1 semaine de conseils et tests pédagogiques) étalées le plus souvent sur deux semestres universitaires.

Ce document a pour but d'explicitier la démarche mise en place par le Centre NTE lors du déroulement d'un tel projet afin de permettre :

- de développer rapidement une compréhension commune, entre l'enseignant·e et le Centre NTE, des finalités du projet et des possibilités réalisables en 4 semaines de travail ;
- d'utiliser au mieux ces 170 heures de travail ;
- de réaliser un prototype et de le tester avec des étudiant·e·s pendant la durée du projet.

## Étape 1 : définir le projet en deux temps

- I. Proposition écrite du projet par l'enseignant·e :
  - a. Description concrète, par exemple : « Je voudrais que mes étudiant·e·s puissent alimenter une base de données de documents multimédias en reliant ceux-ci aux objectifs du cours. »
  - b. Etudiant·e·s concerné·e·s : Cursus, Niveau (BA, MA), Nombre, ...
- II. Entretien oral enseignant·e - NTE permettant :
  - a. de préciser la description ;
  - b. de définir ce qui est réalisable et testable pendant les 170 heures ;
  - c. d'esquisser un calendrier pour l'étape 2.

## Étape 2 : concevoir, développer et tester un prototype

Tout est mis en œuvre, au travers des phases de conception et de développement, pour qu'un prototype puisse être testé avec des étudiant·e·s dans les 170 heures de travail allouées au projet. Si la vitesse du développement le permet, une phase d'amélioration du prototype peut déjà être menée à bien durant ces 170 heures.

## Étape complémentaire

Le test d'usage en situation avec des étudiant·e·s permet de déterminer la qualité du prototype, en particulier son utilité pour enseigner-apprendre, ainsi que la difficulté et la durée des développements nécessaires pour optimiser et compléter le prototype. Sur cette base, l'enseignant·e et le Centre NTE décident ou non de prolonger le projet.

Si la décision est négative, mais que le projet est de qualité suffisante, le Centre NTE assure la maintenance du projet.

En cas de décision de prolongation, deux options se présentent :

1. Le projet entrepris est complété en y consacrant au maximum 170 heures supplémentaires.
2. Le projet entrepris est étendu, en particulier si son utilité pour d'autres enseignant·e·s est avérée. Dans ce cas et si le travail du Centre NTE dépasse 170 heures, l'approbation de la Commission Enseignement est requise.